

POLITIQUE TECHNIQUE DU CLUB SOCCER BORÉAL

INTRODUCTION.

La Politique technique du Club de soccer Boréal de Rouyn-Noranda, adoptée par le conseil d'administration, est le document de référence qui permet :

- De définir et de mettre en œuvre la vision technique du Club ;
- D'orienter le développement des joueurs et des entraîneurs du Club ;
- D'encadrer la formation des équipes évoluant au sein du Club ;
- D'encadrer les règles de surclassement des joueurs ;
- De définir les rôles et responsabilités des membres de l'organisation du Club au regard de la politique technique.

La mise en œuvre de la politique technique est confiée au directeur technique du Club, qui voit à son respect dans la mesure de l'environnement (nombre d'inscriptions, disponibilités des entraîneurs, la disponibilité des plateaux de jeu, du calendrier, des politiques régionales et provinciales, etc.) qui est en constante évolution.

1. Objectifs de la direction technique

- Développer l'esprit du club et le travail en équipe.
- Assurer une formation continue à nos entraîneurs, d'importance première pour le développement des jeunes joueurs.
- Assigner les entraîneurs expérimentés dans les catégories juvéniles dès 8 ans.
- Impliquer les joueurs juvéniles, dès 16 ans, dans le coaching de l'école de soccer.
- Développer les joueurs en fonction de leurs caractéristiques, voir le plan de développement du club.
- Compléter la formation technique et technico-tactique des jeunes joueurs par les activités du club comme les camps de soccer, le centre de perfectionnement, le centre spécifique gardien de but. Aussi par l'organisation d'activités avec des intervenants extérieur.
- Développer des joueurs intelligents et autonomes selon les caractéristiques de la catégorie.
- Utiliser l'entraînement intégré comme méthode de travail : tout le travail technique, physique, mental est subordonné au travail tactique.
- Avoir comme objectif la rétention des entraîneurs et des joueurs à l'année longue.
- Former des joueurs et joueuses capables de jouer en AA et AAA.
- Continuer à promouvoir le soccer récréatif dans notre club.
- Informer et « éduquer » les parents.

2. Philosophie de jeu du club soccer Boréal

- En équipes juvéniles il est important que les joueurs apprennent différents systèmes de jeu. Aussi bien à 7c7, 9c9, 11c11.
- Développer une identité de jeu commune pour toutes les équipes du Boréal :
- En bâtissant des équipes solides défensivement et allant de l'avant
- Le jeu collectif, la possession de balle positive, le beau jeu doit être notre marque de fabrique.
- La détermination, la rigueur, le sens du jeu, fait parti de notre image.

3. Cahier de l'entraîneur

- Chaque entraîneur reçoit de la part du club (directeur technique), le guide de l'entraîneur qui contient les outils suivants :
- Le plan d'entraînement annuel selon la catégorie
- Les séances d'entraînements
- La politique du club



- Les principes de jeu défensif et offensif
- Une fiche de présence des joueurs (pouvant servir à d'autres fins)
- Une fiche de tests physiques et techniques
- Une fiche de planification mensuelle
- Une fiche de bilan de matchs et de tournois

4. Rôle de l'entraîneur

- Respecter les politiques du club mises en place : l'entraîneur doit s'adapter à la catégorie d'âge et au niveau de compétition de son équipe, notamment lors des matchs. Il est reconnu par la direction technique que dans la classe locale et A on favorise le développement de l'enfant par un temps de jeu relativement équitable. Pour la catégorie AA et AAA il est souhaitable que l'entraîneur clarifie les choses dès le début de saison.
- Suivre les formations reconnues par la FSQ et en adéquation avec la catégorie et le niveau entrainer
- Participer activement aux activités mises en place par la direction technique
- Collaborer avec le collège technique du club ou le comité d'évaluation à la formation des équipes
- Expliquer aux parents et joueurs la politique de montée/descente des joueurs AA/A/L à l'intérieur d'une même catégorie.
- S'entourer d'un gérant reconnu par la permanence du club et s'assurer de lui fournir toute l'information sur les politiques du club.

5. Sur classement

- Le sur classement désigne le transfert d'un joueur dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne. IL DOIT RESTER EXCEPTIONNEL.
 - La politique du club soccer Boréal est de faire jouer les enfants dans leur catégorie d'âge respective. Un joueur réputé de grande qualité pourra être surclassé.
 - Un document (annexe) sera à remplir pour la procédure à suivre.
 - Le sur classement peut-être envisagé également :
 - + si nécessaire pour la catégorie supérieur
 - + si le bassin de joueuses (catégorie inférieure) le permet.
- Si il y a litige, le Collège technique fera un avis qui sera entériné par le CA du club.
Le CA entérine tous les sur classements individuels ainsi que toute constitution d'une équipe à niveaux multiples.

6. Pyramide de développement du joueur

- Le club de soccer Boréal met en place une politique de pyramide de développement du joueur tenant compte de la FSQ et de SAT.
- Toutes les orientations administratives et techniques prises au cours des prochaines années convergeront vers cette politique.

Niveau excellence AAA – U-15 à senior
Sélection régionale de l'ARSAT – U-13AA
ñ ñ ñ
Niveau de compétition AA de U-14 à senior
ñ ñ ñ
Niveau de compétition A de U-10 à senior
Préformation de U-11 à U-16
ñ ñ ñ
Niveau récréatif (Ligue Locale) U-07 à senior
(Initiation de U-07 à U-10)
ñ ñ ñ
Accueil et fidélisation de U-4 à U-6

La pyramide ainsi définie permet à tous les joueurs un développement à 4 niveaux. Il offre ainsi la possibilité aux athlètes d'évoluer au niveau de jeu pour lequel il a les aptitudes.

Le club soccer Boréal s'appuie sur le PER (Programme d'excellence régionale), les niveaux éveil, initiation sont la base de notre pyramide. C'est sur elle que repose la pérennité de nos équipes à tous les échelons. Il est à noter que l'école de soccer comprend les catégories de U-04 à U-10. Le Boréal vise la formation d'équipes A dans chaque catégorie d'âge.

6.1 Objectif de la pyramide de développement du joueur

- S'assurer qu'à l'intérieur de la pyramide le joueur y a sa place et évolue selon son niveau de jeu.
- Avoir des équipes de niveau excellence et compétition aptes à jouer au sein de ligue où elles sont inscrites. Également des équipes compétitives lors des tournois.
- Avoir des équipes de niveau compétition qui travaillent au développement des joueurs afin que certains d'entre eux intègrent éventuellement les équipes de niveau excellence.

6.2 Collaboration et coopération

- Les entraîneurs des 4 niveaux doivent travailler ensemble afin de développer un sentiment de confiance permettant d'atteindre les objectifs communs.
- Les équipes des différents niveaux récréatif ou locale, compétitif ou excellence doivent collaborer ensemble afin d'éventuellement permettre à des joueurs de jouer au plus haut niveau.
- Aucun joueur ne peut jouer dans une catégorie inférieure à la sienne. Au niveau des joueuses chaque cas sera étudié avec les entraîneurs et le directeur technique.

Notre premier objectif est et reste le développement du joueur, et ce afin de pouvoir mettre en place des équipes qui sont compétitives à tous les niveaux de jeu. Il va de soi que si nous concentrons nos efforts sur cet objectif, les résultats suivront.

À partir de U-14 ans la formation des équipes et le niveau de jeu seront le fruit du travail des entraîneurs sur les 7 dernières années.

La formation d'équipes AA et/ou AAA ne pourra se faire qu'à partir de U-14, après approbation du collège technique et du CA.

7. Le directeur technique

Les missions principales d'un DTC :

- Etablir le plan de formation des différentes équipes qui compose le club.
- Il a des objectifs à courts, moyens et longs termes.
- Il participe et évalue le niveau des joueurs en début de saison
- Assure le lien entre les juvéniles et les seniors
- Supervise et rentabilise la planification des sessions d'entraînements et des matchs
- Est responsable de la formation interne et de la supervision des formateurs (entraîneurs)
- Anime le Collège Technique du club (CTC)
- Représente le club lors des Collèges Techniques régionaux.(CTR)
- Garanti l'identité de son club
- Etabli des normes de contrôle

8. Entraînement

8.1 Camp et sélection

- Le club veille à réserver les plateaux de jeu nécessaire pour les séances d'évaluations de toutes les équipes pour la saison à venir.

8.2 Valeur et nécessité de l'entraînement

- a) Le joueur doit s'entraîner pour se préparer aux exigences de la compétition. Le soccer est un sport de compétition permanente, de performance, d'opposition et de lutte contre des adversaires. Si c'est à travers les matchs que l'entraîneur pourra situer son équipe, c'est à l'entraînement que les qualités des joueurs seront développées grâce à un travail approprié et la répétition.

- b) L'entraînement prépare à la compétition. On doit y retrouver les caractéristiques de la compétition tant en qualité qu'en quantité.
 - o Efforts intensifs, brefs mais répétés, concentration.
 - o Gestes techniques
 - o Tactique et mental
- c) L'organisme des athlètes doit s'adapter aux efforts demandés et donc l'entraînement a 3 objectifs :
 - a. Préparer l'organisme (tenir compte de l'âge des joueurs)
 - b. L'amener à son rendement maximum (technique, physique, tactique et mental)
 - c. Maintenir l'état de forme
- d) Un entraînement à l'aide de tests physique et technique devra servir à :
 - a. Déterminer les besoins et utiliser toujours les mêmes tests. (Noter la date, l'heure, le lieu et le temps).
 - b. Créer des situations pédagogiques qui permettent aux joueurs de progresser.
 - c. Doser le travail (intensité, durée, fréquence) avec une intensité se rapprochant d'un match officiel.
 - d. Contrôler les effets du travail (test et matchs)
- d) Parallèlement l'entraîneur fera en sorte :
 - a. Augmenter le rendement en entretenant une motivation permanente.
 - b. De veiller à une bonne récupération.

8.3 Plan de saison

- a) Le directeur technique fournira un modèle de plan d'entraînement selon les priorités en fonction de la catégorie et la classe de compétition, aux entraîneurs
 - Technique : maîtrise, qualité de la passe, de contrôle et d'enchaînement + finition.
 - Tactique : système de jeu, organisation de jeu, animation défensive et animation offensive
 - Physique : mise en condition, maintien et amélioration des points faibles.
 - Mental : intégration des nouveaux joueurs, goût à l'effort, appartenance au club.
- b) L'entraîneur soumettra son plan mensuel d'entraînement au directeur technique

8.4 Préparation des séances d'entraînement

- a) Chaque entraîneur à la responsabilité de préparer ses entraînements hebdomadaire, bi-hebdomadaire et +, de son équipe.
- b) Chaque séance comporte un thème à dominante technique, technico-tactique, physique et mental.
- c) La moitié du temps d'entraînement doit comporter la mise en situation par des matchs à thème et des jeux libres.
- d) L'entraîneur doit s'assurer de l'intérêt suscité par le contenu des entraînements auprès des joueurs. Les athlètes ont besoin d'avoir des défis et des « surprises » pour ne pas tomber dans un syndrome répétitif.

8.5 Fréquence des séances d'entraînement

- Le niveau éveil a une séance pas semaine, les 2 saisons
- Le niveau initiation pour les U-7, U-8, un entraînement par semaine et un mini-match en été, un entraînement en hiver.
- Le niveau Locale de la catégorie U-10 à U-14 s'entraîne une fois et joue un match
- À partir de la catégorie U-15L uniquement des matchs été comme hiver.
- Pour la classe A, 2 entraînements pour 1 match par semaine.
- Pour la classe 2A, 3 entraînements pour 1 match en début de saison et selon les besoins.
- Pour la classe AAA, 3 à 6 entraînements pour 1 match.

8.6 Annulation d'entraînement

- L'annulation d'un entraînement doit se faire en concertation avec le club et le directeur technique.
- Beau temps, mauvais temps, rappeler aux joueurs et parents que l'entraînement est source d'amélioration et la clé du succès. On ne réalise en match que ce qu'on a répété à l'entraînement.
- En cas d'absence d'un entraîneur en chef il est primordial de prévenir le directeur technique qui s'assurera que l'entraîneur adjoint est présent, ou trouvera un remplaçant ou ira lui-même sur le plateau d'entraînement.

9. Sélection des joueurs

9.1 Principe

- Les joueurs sont classés dans les différentes équipes selon les évaluations du comité technique et des directives du directeur technique.
- Le club s'assure que chaque joueur a eu une chance égale de se faire évaluer
- Le club veille à faire le meilleur choix en fonction du développement du joueur.

9.2 Modalité

- Les séances d'évaluations ou camp d'entraînement pour les équipes AAA mi-février, pour les équipes AA mi-mars pour les équipes A mi-avril. Les équipes de classe locale seront organisées après 15 jours d'entraînement après le début de saison.
- Chaque joueur doit bénéficier au minimum de 2 séances d'évaluation, progressivement passer à 3.
- Pour être sélectionné chaque joueur doit avoir participé aux évaluations.
- Pour se faire une information maximum doit permettre à chacun de connaître la date, l'heure et le lieu des séances.
- Les évaluations doivent être terminées aux dates convenues entre les entraîneurs et le directeur technique.
- Les résultats des évaluations des joueurs seront répertoriés sur le document du club avec les commentaires des évaluateurs.

10. Sélection des entraîneurs

10.1 Principes

- Le club, par son directeur technique est responsable de la sélection des personnes et bénévoles oeuvrant auprès des joueurs. Le club a mis en place les outils permettant de choisir le personnel intègre et au-delà de tout soupçon (enquête policière et suivi).

10.2 Postes

- Il existe 2 types de postes comme entraîneur : entraîneur-chef et assistant-entraîneur. À la demande de l'entraîneur-chef le directeur technique se charge de trouver un assistant-entraîneur. Les entraîneurs se chargent de proposer un (e) gérant(e) au club, une fois l'équipe constituée.

10.3 Modalités

- La sélection des entraîneurs des équipes de compétitions doit être faite pour le début des évaluations.
- Le club recommande que le poste d'assistant-entraîneur soit validé pour la fin des évaluations.
- Le directeur technique dresse la liste des personnes intéressées à s'impliquer comme entraîneur-chef ou assistant-entraîneur.

10.4 Compétences et certification.

- Les formations d'éducateur de profil communautaire ont été ajustées en fonction du plan de développement à long terme du joueur (DLTJ).

Éducateur S1 (stade 1 : "Départ actif") : spécifique aux enfants de 4/6 ans = 3 heures de formation

Éducateur S2 (stade 2 : "Les fondamentaux") : spécifique aux jeunes de 6/9 ans = 8 heures de formation



Éducateur S3 (stade 3 : "Apprendre à s'entraîner") : spécifique aux jeunes de 9/12 ans = 16 heures de formation

Éducateur S7 (stade 7 : "Vie active") : spécifique aux hommes, femmes et jeunes (de plus de 12 ans) de tous niveaux d'habileté = 16 heures de formation

- Pour être reconnu avec le statut formé par le PNCE la première étape est de suivre le cours « prise de décision éthique » (3h) qui est donné par SPORTQUÉBEC
- Les personnes n'ayant aucune certification ne pourront prendre place sur le banc, hormis le (la) gérant (e).
- Nous recommandons à tous les entraîneurs de passer la certification nécessaire, technique et théorique.

11. Documents annexes

- Code d'éthique entraîneurs, joueurs et des parents
- Cahier des charges du poste de gérant(e)
- Document d'évaluation du joueur et bilan du match
- Document des tests du club de soccer Boréal
- Format de jeu pour la pratique du soccer au Québec
- Document de sur classement.